



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diététiciens

Question écrite n° 55683

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le projet de décret de compétence relatif aux actes professionnels et à l'exercice des diététiciens. Après avoir obtenu l'avis favorable de l'Académie de médecine, le Conseil supérieur des professions paramédicales l'a transmis au Conseil d'Etat qui l'a rejeté en juin 1997, pour un défaut de base légale. Il semblerait que la direction de la santé du ministère du même nom soit en passe d'achever l'élaboration d'un nouveau texte susceptible de recueillir l'aval du Conseil d'Etat. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le point de vue de son ministère sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55683

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7293